

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'ADMINISTRATEUR CFDT

MARS 2016

Merci de votre confiance

Lors des élections, début février, vous avez permis à la CFDT de conserver son siège au conseil d'administration. Je suis donc heureux de poursuivre, mon engagement au nom de la CFDT, de vous représenter et de défendre le corps social au sein de l'instance de gouvernance de GRDF.

J'aurai bien sûr à coeur, d'honorer les engagements pris à votre égard.

Tarif de distribution ATRD5 : Une délibération de la CRE qui demande arbitrage

La CRE a donc arbitré et émis une proposition pour un nouveau tarif de distribution du gaz, à compter de juillet prochain et pour les quatre prochaines années. Rappelons que c'est de ce tarif, que notre filiale tire ses ressources. Soyons certains que même si elle est soumise à avis, cette délibération sera validée. Avec une baisse des OPEX et une baisse de la rémunération de la BAR (Base d'Actif Régulé), des choix vont être nécessaires.

Dans cette période de séparation des distributeurs, de déploiement de Gaspar, de révolution digitale et énergétique, la clé des arbitrages ne peut être ni l'emploi ni les conditions de travail.

L'investissement dans de nouvelles solutions gaz, la sécurité industrielle, le service aux clients et le développement doivent être la priorité. Tout cela ne pourra se faire, sans ce qui constitue la force de l'entreprise : « les agents ».

L'actionnaire devra revoir à la baisse ses prétentions de remontée de cash, pour que GRDF puisse envisager un avenir durable. Nous nous mobiliserons dans ce sens.



Antony LALO
Administrateur Salarié
Conseil d'Administration de GRDF
Contact : antony.lalo@erdf-grdf.fr
tel : 06 50 37 21 68



**Participer au Conseil d'Administration de GRDF
...C'est mieux vous défendre !**